

8^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE VIRTUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS DU PLATEAU-MONT-ROYAL TENUE LE MARDI 8 AVRIL 2025, 18 H 30

Présents :

Conseil d'administration

Mme Brigitte Lebreton
M. André-Bernard Guévin

Présidente
Secrétaire

Direction générale

M. Benoit Sauvé
Mme Guylaine Lamontagne
Mme Andréanne Côté

Directeur général
Adjointe à la direction générale, gouvernance et relations avec le milieu
Conseillère vie associative

Nombre de membres présents : 25 membres en direct et 69 membres en différé

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente du conseil d'administration, Mme Brigitte Lebreton, ouvre l'assemblée générale annuelle à 18 h 30.

Mme Lebreton, présidente du conseil d'administration, agit à titre de présidente d'assemblée. Elle remercie les membres pour leur présence et présente les gens qui l'accompagnent à l'animation ainsi que ceux qui sont en soutien. C'est M. André-Bernard Guévin, secrétaire, qui agira à titre de secrétaire d'assemblée.

1.1. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

Une courte vidéo de M. Cormier, faisant notamment référence à l'existence, depuis 125 ans, au Québec, de Desjardins et du modèle coopératif, a été diffusée.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1. Règles pour participer à l'AGA

Une courte vidéo expliquant les règles de fonctionnement et précisant les modalités qui faciliteront le bon déroulement, les votes en direct et les interactions est diffusée.

Mme Lebreton rappelle les critères pour être membre de plein droit et ainsi avoir la possibilité de voter et de proposer ou d'appuyer une proposition.

2.2. Nomination des personnes scrutatrices

Mme Lebreton procède à la nomination des personnes scrutatrices. Sur proposition dûment faite et appuyée, l'assemblée ayant accepté à l'unanimité la nomination de Mesdames Guylaine Lamontagne et Andréanne Côté comme scrutatrices, elles agiront officiellement à ce titre.

2.3. Adoption de l'ordre du jour

M. Guévin présente l'ordre du jour de l'assemblée. Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

Il rappelle aussi que les membres peuvent poser des questions ou faire des commentaires tout au long de l'assemblée et que ceux-ci seront adressés soit dans la section dédiée soit lors de la période de questions.

2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 10 avril 2024

Les membres doivent procéder à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle virtuelle tenue le 10 avril 2024.

Le procès-verbal a été déposé sur le site de la Caisse avec tous les autres documents concernant l'AGA, afin d'en permettre une consultation préalable. De ce fait, aucune lecture et aucun résumé n'a été effectué séance tenante, mais les membres pouvaient au besoin faire des commentaires ou poser des questions.

Sur proposition dûment faite et appuyée, le procès-verbal de l'assemblée du 10 avril 2024 est adopté.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

3.1. Rapport du conseil d'administration

La présidente présente les membres du conseil d'administration de la Caisse, qui est composé de onze (11) administrateurs, dont un est vacant, en plus d'un administrateur de la relève :

- Mme Brigitte Lebreton, présidente
- Mme Patricia-Ann Sarrazin-Sullivan, première vice-présidente
- M. Maël Bureau-Blouin, deuxième vice-président
- M. André-Bernard Guévin, secrétaire
- Mme Claire Brassard, administratrice
- Mme Corinne Chrétien, administratrice
- M. Vincent Duvoisin, administrateur (sortant de charge)
- Mme Chantale Marquis, administratrice (sortante de charge)
- Mme Sophie Maurice, administratrice
- M. Ahmed Naciri, administrateur
- M. Mathieu Labine-Daigneault, administrateur de la relève

- Poste vacant (sortant de charge)

Mme Lebreton présente une revue des principales réalisations de la Caisse pour l'année 2024.

Elle débute en rappelant que l'année 2025 marque le 125^e anniversaire du Mouvement Desjardins, la coopérative financière la plus importante en Amérique du Nord.

Elle enchaîne en abordant le rôle de leader socio-économique joué par Desjardins via différents mécanismes de soutien financier tels que le Fonds du Grand Mouvement (FGM), le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM), le Fonds C et Créavenir. À ce niveau, elle mentionne le rôle récent que joue Desjardins au niveau de la résorption de la crise du logement via le financement de logement abordable permettant ainsi aux forces du modèle coopératif d'être un acteur de changement de premier plan. Elle poursuit en évoquant les solutions numériques, dont l'assistante numérique Alvie, visant à répondre aux besoins des membres et clients.

Autre élément de fierté : l'engagement de Desjardins, et de la Caisse en matière de développement durable. Elle revient entre autres sur la nouvelle Norme sur le développement durable et la finance responsable, qui se traduit notamment par l'obligation pour le conseil d'administration de la caisse d'adopter un plan triennal de développement durable et de finance responsable. Au niveau de la Caisse, elle mentionne deux initiatives phares telles que notre toit-jardin multifonctions comprenant un joli potager ainsi que des tuiles photovoltaïques permettant à la Caisse de générer une certaine quantité d'électricité. De plus, une annonce sera faite sous peu concernant la participation de la Caisse au projet-pilote du Partage Club, une plateforme de partage d'articles entre voisins.

Elle conclut cette section en abordant la question de l'évolution du réseau physique. Elle précise que le conseil d'administration continue de suivre l'évolution des habitudes transactionnelles de ses membres et poursuit ses travaux d'analyse, tout en gardant en tête la réalité régionale et les besoins particuliers du milieu.

3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

M. Guévin prend la parole afin de présenter le bilan de la surveillance relative à trois (3) règles déontologiques pour la dernière année :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3. Rapport financier

Avant de présenter le bilan financier de la Caisse, Mme Lebreton présente brièvement

certains éléments en lien avec les résultats financiers du Mouvement.

- Grâce à la collaboration de chacun des secteurs de notre organisation, les excédents du Mouvement avant ristourne aux membres sont de 3 356 M\$.
- Le Mouvement a atteint 470,9 G\$ d'actif au 31 décembre 2024.
- C'est grâce à cette bonne performance financière que nous verserons une ristourne cette année, dont le détail sera présenté un peu plus tard.
- Pour l'ensemble du Mouvement Desjardins, c'est 557 M\$ qui vous seront retournés ainsi qu'à la collectivité.

S'en suit la présentation des résultats de la Caisse sous forme de vidéo.

Après le visionnement, Mme Lebreton invite le directeur général, M. Benoit Sauvé, à revenir brièvement sur les bons résultats financiers de la Caisse ainsi que sur les faits saillants de l'exercice terminé le 31 décembre 2024, lesquels sont inclus, selon les règles, dans le rapport annuel publié.

M. Sauvé, directeur général, revient sur certains éléments dignes de mention, notamment les 22 000 rendez-vous membres ainsi que le millier de plans financiers réalisés. Il en profite pour remercier les membres pour leur confiance, ainsi que les 90 professionnels de la Caisse qui accompagnent nos 60 000 membres.

3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Mme Lebreton passe maintenant la parole à M. Guévin qui fait état de la distribution du Fonds d'aide au développement du milieu en 2024.



En 2024, ce sont 670 009 \$ qui ont été remis pour appuyer une multitude de projets dans la communauté, dont 447 803 \$ qui provient du Fonds d'aide au développement du milieu et 222 206 \$ provenant des dons et commandites. Il précise aussi la répartition des montants investis par secteur d'activité pour le FADM.

Il mentionne que cette année, dans le cadre d'un exercice triennal, le conseil d'administration de la Caisse a adopté un nouveau Plan d'engagement et de proximité auprès des membres et de la communauté. La Caisse souhaite ainsi se donner une vision de son engagement dans le milieu. Le nouveau Plan d'engagement et de proximité a permis de réévaluer les priorités d'investissement de la Caisse pour s'assurer que son engagement se traduise par des actions cohérentes avec les besoins des membres et des partenaires de la communauté. Il tient d'ailleurs à remercier tous les membres qui ont participé à la consultation. Ces dernières sont importantes, car elles permettent à la Caisse de mieux comprendre les besoins et attentes de ses membres et de soutenir les initiatives qui leur sont chères.

M. Guévin poursuit en présentant quelques-unes des initiatives soutenues au courant de l'année 2024, en cohérence avec les priorités d'investissement de la Caisse : Environnement et développement durable, développement économique local, santé et saines habitudes de vie, sports et loisirs, arts et culture et actions communautaires.

Tout d'abord, il mentionne le programme de bourses, verdissement et déminéralisation réalisés avec la SDC St-Denis, les piétonnalisations sur les avenues Duluth et Mont-Royal, le parc d'éducation cycliste : le Jardin du petit monde à bicyclette situé au parc Lafontaine, la programmation estivale de CinéRuelles et finalement, Plein Milieu, un centre de soir pour personnes en situation d'itinérance.

Il fait aussi d'état des différentes activités financières qui ont été réalisées en 2024. Ce sont ainsi environ 1 000 personnes.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Lebreton invite les membres à faire part de leurs questions et commentaires.

M. Félix Vaillancourt se questionne sur l'ampleur des excédents et leur utilisation. M. Sauvé précise que les excédents sont effectivement en augmentation assez importante, ce qui s'explique par les taux d'intérêt plus élevés. Il rappelle que les excédents sont redistribués de 3 façons : capitalisation pour protéger les avoirs des membres, investissements futurs pour demeurer compétitifs (ex. technologie, développement des compétences, etc.) et retours à la communauté et aux membres via les ristournes individuelles et collectives.

M. Chaput s'interroge sur la possibilité de réduire le taux de ristourne individuelle, notamment afin de favoriser le financement du FADM. En réponse, M. Sauvé rappelle les encadrements réglementaires entourant les ristournes. Il précise que les montants proposés par le conseil d'administration sont soumis à des normes, ce qui empêche toute modification du montant global, celui-ci représentant le plafond maximum autorisé.

Il souligne également que, par souci d'équité et de clarté, une uniformisation des taux de ristourne a été mise en place entre les différentes caisses au cours des dernières années. Par ailleurs, la Caisse dispose déjà d'une réserve dédiée au FADM, avoisinant les 2 millions de dollars, destinée à soutenir des projets structurants qui excèdent le budget annuel.

Enfin, M. Sauvé précise qu'il n'est pas possible de modifier la proposition actuelle, puisque le vote est réalisé en différé. Si la proposition devait être rejetée, elle serait alors renvoyée au conseil d'administration, qui pourrait soumettre une nouvelle proposition.

Mme Roussy soulève une question concernant la diminution du budget alloué au Fonds d'aide en 2025. M. Sauvé lui répond que ce montant peut varier d'une année à l'autre, en fonction de l'enveloppe globale disponible, laquelle est répartie entre le FADM et les dons et commandites. Il précise également que la Caisse dispose d'une réserve, ce qui lui permettrait de dépasser le budget annuel prévu si un projet particulièrement structurant lui était présenté.

5. PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS EN VUE DE LA VOTATION

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)

Avant de présenter les scénarios de votation, une capsule vidéo sur la ristourne est présentée.

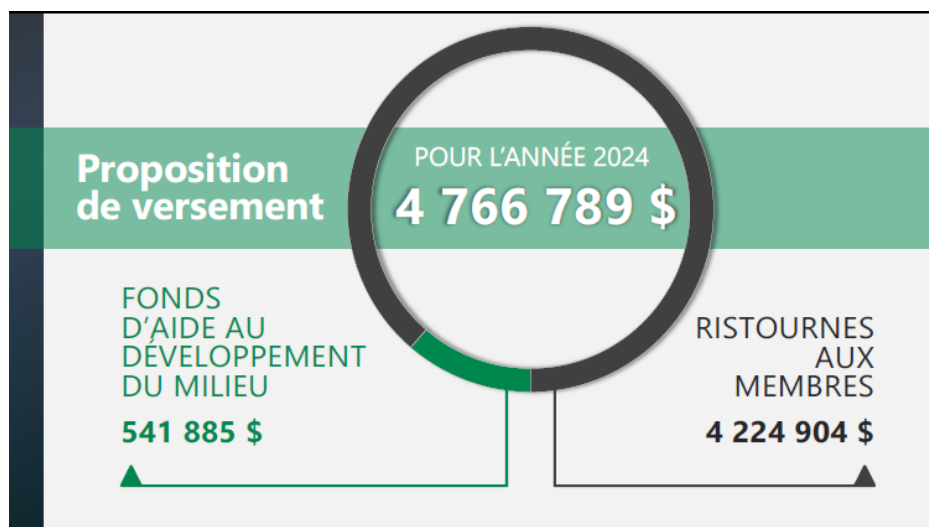
Mme Lebreton précise que les scénarios recommandés par le conseil d'administration sont ceux qu'il estime les plus avantageux pour l'ensemble des membres et qu'ils sont totalement conformes aux encadrements applicables. Mme Lebreton passe la parole à M. Sauvé, afin que ce dernier explique la répartition des ristournes et présente les recommandations du conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS		EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres		13 886
Virements réglementaires et autres ajustements		4 814
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	3 713	
• Autres éléments du résultat	767	
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	331	
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	3	
Solde des excédents à répartir		18 700
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM		(3 716)
• Ristourne	(4 225)	
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	1 051	
• Affectation au FADM	(542)	
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)		0
Affectation à la réserve générale		(14 984)
Solde des excédents à répartir		0

FADM
Fonds d'aide au développement du milieu

RRE
Réserve pour ristournes éventuelles

¹ L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.



PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS		
RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Comptes		471
Épargne et placements		480
Fonds	0,58 \$	197
Prêts et marges de crédit		1 372
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	600
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	380
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³	647
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions	78
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		4 225

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée. ² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. ³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Sur proposition dûment faite et appuyée, la proposition sur la répartition des excédents annuels est adoptée. Mme Lebreton explique que celle-ci sera soumise au vote après l'assemblée (votation en différé). Les précisions concernant l'exercice du vote sont à venir.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

Mme Lebreton agira à titre de présidente d'élection, et M. Guévin, comme secrétaire d'élection. En tant que membre du comité de mise en candidature, Mme Lebreton présente le rapport du comité de mise en candidature.

5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature

Elle débute d'abord en rappelant la démarche du profil collectif enrichi selon laquelle les membres s'attendent à ce que le conseil d'administration soit formé de personnes qui leur ressemblent et qui possèdent collectivement les qualités

et compétences nécessaires pour bien représenter leurs intérêts et s'assurer que la Caisse est bien gérée. C'est pour cette raison que la Caisse se dote chaque année de cibles de compétences et représentativité que l'on nomme Profil collectif enrichi. Les critères recherchés, qui varient annuellement selon la composition du CA, ne sont pas obligatoires, mais plutôt des objectifs pour assurer la diversité et la complémentarité des compétences des administrateurs et administratrices.

En tout, quatre (4) postes sont à combler par des membres répondant aux critères du profil collectif enrichi. Mme Lebreton annonce qu'à la fin de la période de mise en candidature, la Caisse a reçu onze (11) candidatures qui répondent aux conditions et qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins. Elle informe l'assemblée qu'un document de présentation résumant toutes les candidatures éligibles, ainsi qu'un tableau synthèse, a été déposé sur le microsite de la Caisse et est disponible à la Caisse sur demande. Ce document présente de quelle façon les candidats répondent à l'un ou l'autre des critères qui sont recherchés par le conseil d'administration.

Pour l'assemblée générale de cette année, quatre (4) postes d'un mandat de trois (3) ans sont à combler et le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants : en comptabilité (CGA), en expérience membres/client, en communications, en technologie de l'information et en expérience communautaire;
- 1 femme et 3 hommes pour maintenir la parité. Les personnes non binaires et représentant la diversité ethnoculturelle sont également invitées à soumettre leur candidature pour enrichir le conseil;
- des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : un (1) de 18-34 ans, deux (2) de 35-49 ans, un (1) de 50-64 ans;
- des personnes œuvrant ou résidant dans le quartier.
- Une répartition équilibrée entre des administrateurs et administratrices d'expérience et des nouvelles candidatures est souhaitable afin de favoriser une saine continuité de la gouvernance de la Caisse.

Elle nomme ensuite les noms des personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année.

- Patrick Depelsenaire
- Marc-Antoine Dubé
- Thomas Godbout
- Stéphanie Guico
- Philippe Haumesser
- Mathieu Labine-Daigneault
- Camille Laforest

- Chantale Marquis
- Carla Andrea Quinones Olivares
- Anne Isabelle Roussy
- Félix Vaillancourt

5.2.3. Présentation des personnes candidates

Encore cette année, les candidats avaient la possibilité d'enregistrer à l'avance des capsules vidéo d'une durée maximale de 2 minutes afin de se présenter. La vidéo présentant les (onze) 11 candidatures est donc diffusée.

5.2.4. Élection par votation (vote en différé)

Mme Lebreton remercie les candidats et mentionne que l'élection des administrateurs fera l'objet d'un vote en différé et invite les membres à aller lire le document présentant les personnes candidates et à voter.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Mme Lebreton rappelle les éléments sur lesquels les membres seront appelés à voter:

- la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes;
- l'élection des membres du conseil d'administration.

Elle rappelle aussi que seuls les membres de plein droit pourront voter et que l'assemblée est disponible en réécoute sur le site de la Caisse. Les documents pertinents (présentation des personnes candidates, rapports annuels et financiers) en vue de la votation y sont aussi accessibles.

Elle présente les façons de voter soit par AccèsD en ligne ou AccèsD mobile, ainsi que via une borne de votation en caisse, pour les membres n'ayant pas AccèsD. Il précise que les résultats du vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Il informe que de vingt-quatre (24) à quarante-huit (48) heures après la période de votation, les votes seront publiés sur le site Internet, en plus d'être disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle de ce soir, à moins d'un vote négatif.

Dès la fin de l'assemblée, la période de votation sera ouverte pour une période de quatre (4) jours, soit jusqu'à 23 h 59 le 12 avril 2025.

Concernant le partage des excédents, la présidente précise que si les propositions sont rejetées par un vote négatif, l'assemblée devra être reconvoquée à une date ultérieure. De nouveaux scénarios seront alors élaborés pour une nouvelle période de votation, et elle détaille les différentes étapes à suivre dans une telle situation.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Pour conclure, Mme Lebreton remercie les membres pour leur participation à l'assemblée générale annuelle et félicite les administrateurs, tant ceux sortants, que ceux qui seront élus à l'issue de la votation en différé.

Elle remercie finalement ceux qui l'accompagnaient pour le bon déroulement de l'assemblée, ainsi que tous les administrateurs et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien pour toujours mieux vous servir.

À l'issue de la période de votation auprès des membres, ce sont 884 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration.

Proposition sur la répartition des excédents annuels et les ristournes

Ce sont 95,54 % des membres qui ont voté en faveur de la recommandation. La proposition est adoptée.

Levée de l'assemblée

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 15 avril 2025 à 11 h 57.

LA PRÉSIDENTE

Brigitte Lebreton

LE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

André-Bernard Guévin